



# G I P E

Association loi 1901

affiliée à L'U.N.A.A.P.E. Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Élèves

## REUNION D'INFORMATION PARENTS D'ELEVES

Vendredi 9 septembre 2016 à 19h15

Préau de l'école Pierre Brossolette

*5 allée Pierre Brossolette, Les Pavillons-sous-Bois*

### Chers parents,

Vous-êtes inquiets ou curieux des changements qui s'annoncent ?

Vous voulez échanger sur le contenu des nouveaux programmes des cycles 1 à 4 (\*) ?

Vous recherchez des informations sur les conséquences de la réforme (cours, horaires, programme...) ?

Vous souhaitez en discuter avec d'autres parents d'élèves ou poser toutes vos questions ?

### **Venez nous rencontrer**

le Vendredi 9 septembre dans le préau de l'école Pierre Brossolette à 19h15.

**Ensemble, contribuons à l'avenir de nos enfants**

Le **G I P E** est une association locale sans étiquette et à but non lucratif.

Secrétaire : Laetitia COUSIN – 06.15.99.17.01

nous écrire : [gipe.unaape@laposte.net](mailto:gipe.unaape@laposte.net)

## Être Représentant des Parents d'élèves au collège, Pourquoi ?



Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par le Code de l'éducation. C'est notamment le cas pour le droit des parents à l'information.

Les associations de parents d'élèves disposent du droit d'informer et de communiquer au moyen de matériels comme la boîte aux lettres ou les panneaux d'affichages. Ils peuvent diffuser des documents permettant de faire connaître leur action et intervenir dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics.



Les représentants des parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'établissement scolaire.



Au niveau collectif, les représentants élus des parents d'élèves participent aux conseils d'administration. Le conseil d'administration est l'organe délibérant de l'établissement. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an.

De plus, au collège, des délégués des parents d'élèves aux conseils de classe sont proposés par les têtes de liste et désignés par le chef d'établissement compte tenu des résultats des élections.



Les représentants de parents ont une voix délibérative et peuvent assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Conseil d'administration, conseils de classe, conseil de discipline... l'implication des représentants des parents d'élèves dans la vie du collège est une nécessité.

Être un représentant des parents, ce n'est pas une contrainte, c'est être un parent au sein du collège.

Le **G I P E** est une association locale sans étiquette et à but non lucratif.

Secrétaire : Laetitia COUSIN – 06.15.99.17.01

nous écrire : [gipe.unaape@laposte.net](mailto:gipe.unaape@laposte.net)